



**BANQUE
LAURENTIENNE**

**COMMUNIQUÉ
pour diffusion immédiate**

**LA BANQUE LAURENTIENNE REMBOURSE PAR ANTICIPATION
SES DÉBENTURES SÉRIE 8 ÉCHÉANT EN 2009**

Montréal, le 9 novembre 2004 – La Banque Laurentienne du Canada a décidé d'exercer son droit de rembourser par anticipation, le 15 décembre 2004, la totalité de ses débentures 7%, série 8, échéant en 2009, d'un montant en capital global de 100 000 000 \$. Les débentures série 8 seront rachetées à un prix de rachat égal au capital de celles-ci, plus les intérêts non versés courus jusqu'à la date de remboursement exclusivement. Les intérêts sur les débentures série 8 cesseront de courir à compter de la date de remboursement par anticipation le 15 décembre 2004. Les débentures série 8 ainsi remboursées par anticipation seront annulées sans délai.

Fondée en 1846, la Banque Laurentienne se situe au septième rang des banques à charte canadienne (Annexe I) avec un actif de plus de 16 milliards de dollars. Elle répond à l'ensemble des besoins bancaires et financiers des particuliers, des petites et moyennes entreprises, et des conseillers financiers indépendants, grâce à une gamme complète de produits hautement concurrentiels et à un service personnalisé de qualité supérieure. Les actions ordinaires de la Banque Laurentienne (symbole boursier : LB) sont inscrites à la Bourse de Toronto. L'adresse de son site Internet est www.banquelaurentienne.com

– 30 –

Relations médias :
Gladys Caron
Téléphone : (514) 284-4500, poste 7511
Tél. cellulaire : (514) 893-3963
gladys.caron@banquelaurentienne.ca